11.12.2019 – 16:50 Uhr

Le Conseil fédéral approuve la convention tarifaire pour les thérapies cellulaires et géniques innovantes

Zurich (ots) -

Les thérapies cellulaires et géniques ouvrent de nouvelles perspectives thérapeutiques dans la lutte contre le cancer. En 2019, les assureurs-maladie de la communauté d'achat HSK (Helsana, Sanitas et KPT), CSS, Swica et Assura ainsi que l'association des hôpitaux de Suisse H+ et les fabricants Novartis et Gilead, se sont mis d'accord sur une solution commune pour les thérapies « Kymriah » et « Yescarta ». Ils donnent ainsi à leurs patients, parmi eux aussi des enfants, un accès immédiat aux traitements. La convention tarifaire conclue à cet effet en juillet avec H+ a été approuvée, le 6 décembre 2019, par le Conseil fédéral avec une validité limitée jusqu'à fin 2020.

Les thérapies cellulaires et géniques, connues dans les milieux spécialisés sous le nom de thérapies cellulaires CAR-T, consistent à prélever des cellules sanguines du patient et à les modifier génétiquement en laboratoire pour qu'elles acquièrent la capacité de lutter contre le cancer. Les cellules sont multipliées et réinjectées au patient par perfusion. Cela permet de traiter des patients gravement atteints de certains types agressifs de leucémie, dont le taux de mortalité était jusqu'à présent élevé et pour lesquels les traitements conventionnels standards n'ont montré aucun effet. Ces thérapies sont actuellement dispensées en stationnaire, dans des hôpitaux spécialement certifiés.

Le Conseil fédéral approuve un accord sur le remboursement des thérapies géniques

Les partenaires tarifaires ont adopté de nouvelles approches en matière de remboursement pour permettre aux personnes affectées d'accéder sans délai à ces thérapies d'importance vitale. La solution de remboursement retenue est déterminée en fonction du succès escompté des thérapies et du type de cancer du patient. Elle pourra en outre changer avec le temps, au fur et à mesure que de nouveaux résultats à long terme issus des études menées en vue de l'autorisation de mise sur le marché deviendront disponibles. Grâce à la convention tarifaire approuvée, le 6 décembre 2019, par le Conseil fédéral jusqu'à fin 2020, 60% des assurés au bénéfice d'une couverture de base en Suisse pourront déjà bénéficier de ces traitements vitaux. Par ailleurs, cela laisse le temps à tous les acteurs du système de santé suisse de trouver une solution globale pour le futur remboursement des thérapies cellulaires et géniques.

D'autres assureurs peuvent adhérer à la convention tarifaire à tout moment. A cet effet, ils peuvent s'adresser à la communauté d'achat HSK ou à l'un des partenaires contractuels du côté assureurs.

La communauté d'achat HSK SA

La communauté d'achat HSK est une société anonyme autonome qui procède pour le compte d'Helsana, de Sanitas et de la CPT à l'achat des prestations médicales au titre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Elle représente 2 millions d'assurés de base, soit env. 23% du marché.

La communauté d'achat HSK défend les intérêts de ses assurés et négocie les prix et les prestations dans tous les domaines de la santé, que ce soit dans le domaine ambulatoire ou stationnaire, des soins et des soins paramédicaux. Les assureurs participants sont favorables à la concurrence et à une qualité élevée des soins de santé.

Contact:

Informations complémentaires

Communauté d'achat HSK SA
Verena Haas
Responsable communication
T+41 58 340 69 88
mail@ecc-hsk.info
www.ecc-hsk.info

Medieninhalte

Logo partenaires tarifaires. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100060755 / L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Einkaufsgemeinschaft HSK AG"

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060755/100838321 abgerufen werden.